



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Arrêté n°

19. 122 BAG

Portant publication du schéma régional d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés de la région Bourgogne-Franche-Comté pour 2019 et 2020

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
Préfet de la Côte d'Or
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU la loi n° 2018-778 du 10 septembre 2018 pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie,
- VU le décret n° 2019-38 du 23 janvier 2019 relatif aux compétences des préfets en matière d'enregistrement de la demande d'asile et de mise en œuvre des procédures relevant du règlement du 26 juin 2013 dit « Dublin III »,
- VU le décret INTV1902296D du 28 février 2019 pris pour l'application de la loi n° 2018-778 du 10 septembre 2018 pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie,
- VU le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile et notamment son article L.744-2,
- VU l'information du ministre de l'intérieur du 31 décembre 2018 relative au parc d'hébergement des demandeurs d'asile et des bénéficiaires de la protection internationale,
- VU l'avis émis par la commission de concertation du schéma régional d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés en date du 11 avril 2019,

ARRETE :

ARTICLE 1er : le schéma régional d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés de la région Bourgogne-Franche-Comté annexé au présent arrêté est adopté.

ARTICLE 2: Le présent arrêté et le schéma régional d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés seront publiés au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté.

ARTICLE 4 : Monsieur le secrétaire général pour les affaires régionales, Monsieur de Directeur Régional et Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, Mesdames et Messieurs les préfets de départements, Monsieur le secrétaire général de la préfecture de Côte d'Or, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le

- 4 JUIN 2019

Bernard SCHMELTZ